



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Mercredi 13 décembre 2023
A 09H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, DAVID, SCAPPAZZONI, MONS, DELEPAUX, SEGURA, FANARA, URIOT

Pouvoirs :

Mr MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr Bernard LUMMEAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON

Messieurs BONNIN, MARTINERIE, DE SAINT ROMAIN, PUJOL

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2023121307 : MISE EN CONCURRENCE POUR L'ORGANISATION D'UN MARATHON SUR LA COMMUNE D'ARCACHON

Les achats d'Arcachon Expansion doivent respecter les grands principes fondamentaux de la commande publique à savoir, la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

1/Parution SUR LE SITE ARCACHON.COM :

Par courrier en date du 9 août 2023, la société COACHEZ VOS EXPLOITS représentée par Anne-Sophie MENNESON a sollicité la Ville d'Arcachon pour l'organisation de la deuxième édition du « Marathon des 4 saisons » le dimanche 10 mars 2024.

Un avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique est paru sur le site internet d'Arcachon Expansion sur la période du 16 au 30 août 2023.

➤ **Aucune candidature reçue**

Aucune offre n'étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir pour l'organisation du prochain Marathon d'Arcachon est donc donnée à la société COACHEZ VOS EXPLOITS.

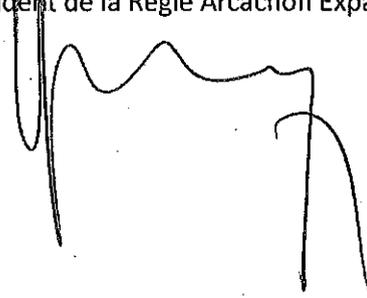
Cette délibération n'appelant aucune observation, **M. FOULON** demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER la délibération**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le mercredi 13 décembre 2023
Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le



ID : 033-439504960-20231213-2023121307-DE